Justice » Fonctionnement de la justice Institutions judiciaires Tribunal criminel du département de la Meurthe

Registres des jugements. • 1791-1808

Open in Bach

Présentation du contenu

Ces registres sont tenus en application de l'article 12 du titre XIV de la loi du 29 septembre 1791 relative à la justice criminelle. Le premier registre (1791-16 juillet 1792) prend la forme d'un tableau à quatre entrées : dates, noms, motifs et jugements rendus. Le second registre (16 juillet 1792-1808) mentionne un numéro d'ordre, l'identité de l'accusé, la sentence et le motif. Le numéro d'ordre correspond aux dossiers individuels conservés sous les cotes 3 I 35-47.

Date de l'unité documentaire 1791-1808

Statut juridique

Archives publiques

Descripteurs

Sujet : justice • juridiction • décision de justice • acte d'opposition

Fonction : fonctionnement

Type : minute juridictionnelle

Nom d'organisation : France. Tribunal criminel (Meurthe)

Cotes extrêmes : 3 I 34